

# ROZOY FLASH n° 189

Bulletin d'informations communales – 4 octobre 2022



## Compte rendu de la réunion du 21 septembre 2022

La séance du Conseil Municipal du 21 septembre, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Lucienne BÉKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Agnès JACOB – Olivier THOUANT – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Absents excusés : Xavier BOULANDE, pouvoir à Lucienne BÉKALAREK, Sylvain POULAIN, Christelle BERNAILLE, Jean-René DURTETTE. Michel DAUTREQUE, suppléant, est également présent.

Secrétaire de séance :  
Marie-Agnès MARCHAND

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Renouvellement contrat aidé,
- Création de poste administratif,
- DBM (Décision Budgétaire Modificative),
- Contrat d'apprentissage : autorisation utilisation matériel,
- USED A : remplacement mât rue Jean Mermoz,
- Elargissement régie droit de place : mandataire salle communales,
- Questions diverses.

Ajouts à l'ordre du jour :

- Convention partenariat Petites Villes de Demain,
- Convention CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente et déclaré l'urgence pour les points ajoutés, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

## DÉLIBÉRATIONS

### RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDÉ

Il est décidé de renouveler le contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) de Odile HALLÉ, pour une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, à hauteur de 26 heures hebdomadaires.

### DBM (DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE)

A la demande du Trésor Public, le Conseil Municipal vote les opérations d'ordres suivantes qui n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget. :

		Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget	
Dépenses de Fonctionnement	6817	0.00	1 300.00	1 300.00	Dotation aux amortissements
Dépenses de Fonctionnement	615232	17 000.00	-1 300.00	15 700.00	Réseaux
Dépenses d'Investissement	2312	0.00	-2 490.00	-2 490.00	Agencement et aménagement de terrain
Recettes d'Investissement	2313	0.00	6 162.00	6 162.00	Constructions
Dépenses d'Investissement	2315	0.00	- 3 672.00	-3 672.00	Installations matériel et outillage technique

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE : AUTORISATION UTILISATION MATERIEL

Gabriel BOUFFLET-CARAQUIN a été recruté au sein des services techniques depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 (délibération du 29 juillet 2022) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage dans le domaine des espaces verts.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'autoriser à effectuer des travaux dits "réglementés" (usage de tondeuse, débroussailluse...).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la délibération de dérogation.

### CREATION DE POSTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi administratif permanent, à temps complet de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par Sophie DUBOST, actuellement en CDD, à compter du 22 novembre 2022.

### USED A : MAT RUE JEAN MERMOZ

M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer le remplacement d'un mât d'éclairage public défectueux, dans le cadre des compétences transférées à l'USED A (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne). Il est situé rue Jean Mermoz, à côté de l'HLM. Le coût global de l'opération est de 3 209.32 € HT à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours.

#### ELARGISSEMENT REGIE DROIT DE PLACE : MANDATAIRE SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de nommer Martine MAINGAINT (conseillère déléguée en charge de la gestion des salles communales) mandataire sur la régie droit de place.

#### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Les communes de ROZOY SUR SERRE et MONTCORNET ont été labellisées Petites Villes de Demain en 2021. Elles ont signé, avec la Communauté de Communes, une convention avec l'Etat, le Département et d'autres partenaires. Cette convention aboutira fin 2022 à une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Pour ce faire, un chef de projet a été recruté par la Communauté de Communes en mars 2022, Diane CLIQUE. Elle travaillera pour celle-ci et la commune de ROZOY, MONTCORNET ne souhaitant pas recourir à ses services, ayant les moyens humains nécessaires en interne.

La convention entre la Communauté de Communes et ROZOY SUR SERRE est prévue pour une durée de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de Mme Diane CLIQUE.

#### CONVENTION PARTENARIAT – PETITES VILLES DE DEMAIN

Dans le cadre de l'opération Petites Villes de Demain, la Communauté de Communes a missionné la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne pour la réalisation d'une étude sur le commerce. Pour cette action, la CCPT a obtenu une subvention de l'Etat, à hauteur de 80 % du montant HT. Les 20% restant à charge seront partagés entre les communes de ROZOY SUR SERRE et MONTCORNET (490.00 € HT pour l'année pour la commune).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

### Questions diverses

Un référent auprès des sapeurs-pompiers doit être désigné par le Conseil Municipal. Anne-Sophie COLOMBÉ accepte de remplir cette fonction.

Un prothésiste dentaire souhaite s'installer à l'ancien local du centre médico-social. Le CCAS délibérera prochainement à ce sujet.

M. le Maire adresse ses remerciements à Michel DAUTRECQUE pour le contrôle des bornes à incendie du village, effectué avec Dominique BOITTE.

### Tour de table

**Lucienne BEKALAREK** demande la relance de Véolia à propos de la bouche à clé au 255 rue Charles de Gaulle.

Elle signale les petits morceaux de verre très dangereux, au pied des containers. Un nettoyage sera effectué par les services techniques.

**Olivier THOUANT** demande la parution du message suivant :

*Dans le cas d'un empoisonnement, l'article 655-1 du Code Pénal punit le fait de donner volontairement et sans nécessité la mort à un animal domestique d'une peine d'amende de 1 500 € et de 3 000 € en cas de récidive.*

*Toutefois, tuer un animal de compagnie peut être plus sévèrement puni. Selon l'article 521-1 du code pénal, le fait, "publiquement ou non, d'exercer des sévices graves (...) ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende". Abandonner son animal est puni de la même peine.*

**Marie Noëlle FRÈRE** intervient au sujet de la vitesse excessive rue d'Aigle, en entrée d'agglomération. Les services de la voirie départementale seront relancés à ce sujet.

**La séance est levée à 22h30.**

## INFORMATIONS GENERALES

### ACTIVITES DANS LA COMMUNE

Nathalie LECLERCQ, infirmière D.E. libérale, cesse son activité et est remplacée par sa collègue Julie MALINET-BONNAIRE, infirmière D.E. libérale.

Le n° de téléphone est inchangé : 03.23.98.57.00.

### CINEMA C'est la rentrée !



**Jeudi 13 octobre à 20h00 :**  
**LA NUIT DU 12**  
Policier - 1h54mn

**Mardi 25 octobre à 16h00 :**  
**LA PETITE BANDE**  
Comédie – 1h48mn  
A partir de 10 ans

### Exposé sur l'histoire et le patrimoine de Rozoy sur Serre par Les Amis de Rozoy et de sa Collégiale

**le 9 novembre de 15h00 à 16h00**  
à la résidence Hélisende  
rue de la Cour des Prés

Ouvert à tous – Gratuit  
Renseignements au 06 31 57 30 28

**Port du masque obligatoire**

**RANDONNEES PEDESTRES – Prochaines sorties : les mardis 11 et 25 octobre, 8 et 22 novembre 2022.**  
Départ à 14h00, place de l'Europe. Renseignements au 03.23.90.10.62.



**STAGES NATURE**  
du 24 au 28 octobre

**LES AUTELS**  
Bocage du Franc Bertin

Réservé aux enfants âgés de 6 à 15 ans

Tarifs : 35 €/enfant CCPT - 50 €/enfant hors CCPT

Une activité proposée par la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache

Renseignement et inscription auprès du CPIE au 03 23 80 03 03 ou [cpie@cpie-aisne.com](mailto:cpie@cpie-aisne.com)



**RAPPEL**  
**INCIVILITES - NUISANCES SONORES**



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, taille-haies, tronçonneuses, perceuses, scies électriques, raboteuses ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont également tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**ROZOY SUR SERRE VISITEE PAR LE CAUE DE L'AISNE**  
*CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*

C'est en présence de M. FRICOTEAUX, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, M. POULAIN, conseiller délégué aux travaux et au personnel communal, Mme CLIQUE, en charge du dispositif Petites Villes de Demain, ainsi que des deux agents du CAUE de l'Aisne que s'est déroulée, le matin du 23 août 2022, la visite de Rozoy-sur-Serre.



*De gauche à droite : M. FRICOTEAUX, 1er adjoint au maire, Muse JONQUIERE paysagiste au CAUE 02, Robin SARA chargé de mission en urbanisme au CAUE 02 et M. POULAIN conseiller délégué aux travaux et au personnel communal*

L'objectif de la matinée était simple : aller voir directement sur le terrain les différents projets communaux afin de visualiser, au mieux, les enjeux et problématiques de la commune.

De facto, ont été abordés des sujets tels que les contraintes liées aux débordements des eaux, par exemple, mais également les enjeux de réfection de la voirie, de restauration de la collégiale Saint-Laurent ou encore la création du parc de la Cour des Prés qui servira de lieu de vie intergénérationnel puisqu'il est situé en amont de la maison de retraite et que des aménagements y sont en cours d'installation (tables avec barbecues, des jeux pour enfants, un city stade etc...).

C'est ainsi qu'au fur et à mesure de la visite, le CAUE a pu apprécier l'ampleur des investissements communaux prévus et apportera des conseils bienvenus pour ces nombreux projets destinés à améliorer le cadre de vie des Rostands.

**ROZOY ANIMATIONS LOISIRS**  
**Section GYM DETENTE**

Depuis le lundi 19 septembre, reprise des cours dispensés par Thomas HUREZ, professeur diplômé.

**Le lundi, salle des fêtes**  
**de 18h00 à 19h00 Fitness Dance**  
**de 19h15 à 20h15 Gym abdos fessiers step**

Tarif : 80 € + 15 € pour adhésion au RAL

Possibilité de régler en 3 fois – Venez nous rejoindre !




**RESTOS DU CŒUR - RENCONTRE AVEC LES FAMILLES - CAMPAGNE D'HIVER 2022/2023**

. JEUDI 3 NOVEMBRE 2022	14h00 à 17h00
. VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022	14h00 à 17h00
. LUNDI 7 NOVEMBRE 2022	14h00 à 17h00

Local des Restos du Cœur – 273, rue C. de Gaulle à Rozoy sur Serre, avec justificatifs récents originaux (revenus, avis d'imposition de l'année en cours, dépenses, livret de famille ...)

Renseignements au 06 31 57 30 28 ou 06 86 28 37 24 ou 06 02 42 50 01

## ROZOY SUR SERRE : LE BOURG-DEMONSTRATEUR



Depuis sa labellisation au dispositif national Petites Villes de Demain, Rozoy-sur-Serre voit ses projets prendre de l'ampleur. Ainsi, c'est en présence de José FLUCHER, Maire de Rozoy-sur-Serre, Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne, Benoît READY, Sous-Préfet de l'arrondissement de Vervins et Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental que, ce vendredi 23 septembre 2022, l'OPAL (Office Public de l'Habitat de l'Aisne) a exposé son projet de revitalisation du centre-bourg.

Autrement dit, l'OPAL sera l'un des acteurs principaux de la réhabilitation urbaine de la commune de Rozoy-sur-Serre, en réalisant **le premier éco-bourg bas carbone HLM de France**.

Il s'agit ici, tant pour l'organisme que pour les élus de la commune, d'apporter une réponse globale et ambitieuse aux enjeux de transition écologique et sociétale en milieu rural.

C'est pourquoi, avec son projet de « transformation d'un bourg en éco-quartier rural », le bailleur social fait partie des 10 finalistes pour les **Trophées de l'innovation HLM**, à LYON, dans la catégorie prix de l'innovation bas carbone, sponsorisé par EDF.

Nous vous invitons à lire le communiqué de presse concernant ce trophée en tapant :

<https://www.union-habitat.org/communiqués-presse/les-10-finalistes-de-la-6eme-edition-des-trophees-de-l-innovation-hlm>

### ROZOY-SUR-SERRE SE PARE DE ROSE



Selon la Ligue contre le cancer du sein, il s'agit là, de la principale cause de décès par cancer chez la femme. En effet, 1 femme sur 8 a des risques d'être touchée par cette maladie.

Pour montrer son soutien à la lutte contre le cancer du sein, vous pourrez, tout au long du mois d'octobre, observer la mairie ainsi que la place de l'Europe de votre commune, revêtues, pour l'occasion, de rose.

Pour rappel, le dépistage est simple, 100% remboursé et doit se faire tous les deux ans à partir de 50 ans.

### NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

A partir du 10 octobre 2022, la mairie sera ouverte aux horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



**Fermé au public le mercredi**

03.23.98.50.04 - [mairierozoy02360@wanadoo.fr](mailto:mairierozoy02360@wanadoo.fr)

**Fermeture exceptionnelle le lundi 31 octobre 2022**

### OPAH RU Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain

Elle permet aux propriétaires d'obtenir des aides financières pour des travaux de réhabilitation des logements.

#### PERMANENCES D'INFORMATION EN MAIRIE

Le 4<sup>ème</sup> mardi du mois, le matin.

Possibilité de prendre RDV auprès de Loïc DEGUELDRE  
au 06.78.45.72.62 ou 03.23.98.19.17

**BAL DES POMPIERS**

SALLE DES FÊTES DE ROZOY SUR SERRE  
SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022  
DÈS 21H

ANIMÉ PAR MORGNY TO NIGHT  
ENTRÉE 5€  
BUVETTE ET PETITE RESTAURATION

Entrée remboursée de chaque SAM après test d'alcoolémie négatif en fin de soirée

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ

**RAPPEL : THE DANSANT** organisé par l'association « Les Aînés Rostands »

le dimanche 9 octobre 2022, à partir de 14h00, salle des fêtes de Rozoy sur Serre

Animé par 'Les Crocs Notes' -

Entrée 10 € par personne - Buvette et gaufres - S'inscrire au 03.23.98.55.61 ou 09.51.88.73.09

